

LÉGISLATION // Le distributeur européen de fournitures et d'équipements dispose d'un site marchand et a dû harmoniser ses pratiques en Europe.

RGPD : un trimestre après, ce qui a changé chez Manutan

C'est un pionnier de la vente en ligne. En effet, le groupe familial Manutan a lancé son site marchand en B to B au début des années 2000. Avant cela, au moment de sa création en 1966, cette entreprise de taille intermédiaire, qui réalise aujourd'hui 709 millions d'euros de chiffre d'affaires, avait été l'une des toutes premières sociétés françaises à commercialiser ses fournitures et mobiliers pour les entrepôts, usines et bureaux via des catalogues. « Dès la fin des années 1990, nous avons senti qu'Internet allait remplacer les vecteurs traditionnels de la vente à distance, d'où la création de notre site, qui constitue aujourd'hui notre premier canal de distribution », explique Pierre-Olivier Brial, directeur général délégué de Manutan.

Harmonisation à l'échelle européenne

Rompue aux mécanismes de l'e-commerce, l'ETI est aussi au fait de la question de la protection des données personnelles. « Le cadre réglementaire français étant en avance sur ce sujet, nous avons toujours eu, en France, une démarche proactive en faveur de la

sécurisation de toutes les informations relatives aux clients. Nous avons signé très tôt la charte de la Fédération des entreprises de vente à distance (Fevad) », indique Pierre-Olivier Brial. L'entrée en application, le 25 mai, du règlement général sur la protection des données (RGPD) – qui s'applique aussi, mais de manière plus souple et plus flexible, aux sites d'e-commerce en B to B –, n'a donc pas changé grand-chose pour l'entité hexagonale de Manutan. En revanche, les 17 filiales européennes de l'ETI ont dû à leur tour prendre le pli.

« Jusqu'alors, les pratiques et les règles étaient différentes d'un pays à l'autre, et nous nous contentions de nous assurer que nos filiales étaient toutes en conformité avec le cadre réglementaire local. Avec le RGPD, nous avons dû mener une politique d'harmonisation au niveau du groupe », dit-il. Pour ce faire, l'entreprise, dont le siège social est à Gonesse, dans le Val-d'Oise, a créé une équipe projet pilotée par la directrice juridique. Sponsorisé par la direction générale, ce département chargé de la conformité travaille avec des référents dans chaque pays où est implanté le groupe.

Lire l'article complet sur Les Echos du 10 Octobre 2018